



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Surveillance des prix SPR



25^e journée de droit de la santé, Université de Neuchâtel
13. Septembre 2018

Stefan Meierhans, Surveillant des prix



Contenu

1. Exemple: TARMED
2. Evolution des coûts de l'AOS
3. On risque...
4. Groupe d'experts sur la maîtrise des coûts
5. Résumé: la maîtrise des coûts grâce à une réglementation incitative intelligente est nécessaire
6. 12 principales exigences du Surveillant des prix
7. Comment poursuivre?
8. Il est minuit moins 2!



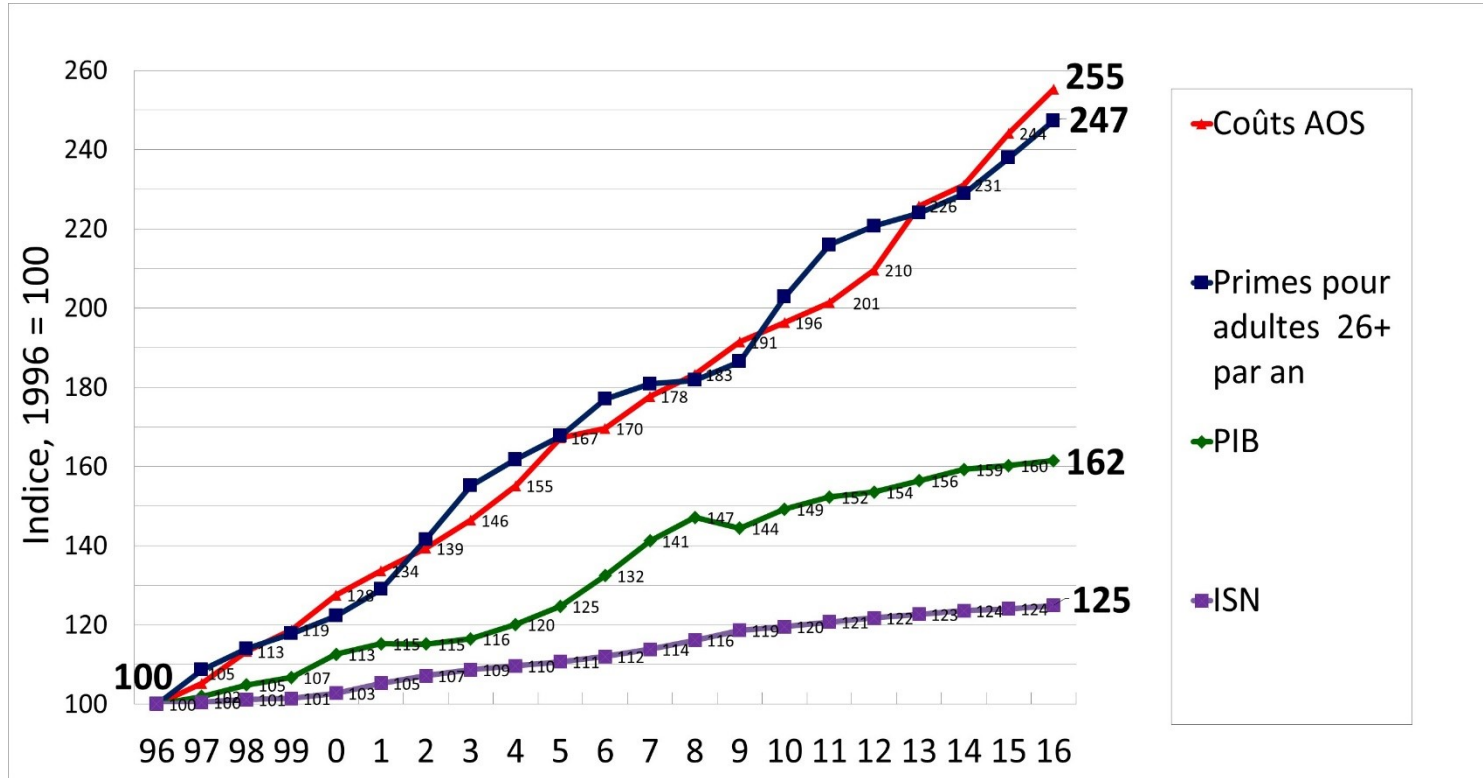
1. Exemple: TARMED

7 x 365 jours = 2'555 jours
sans un accord négocié

- Solution subsidiaire: le Conseil fédéral adapte le tarif TARMED
- Mais : aucun frein aux dépenses



2. Evolution des coûts de l'AOS





3. On risque...





4. Groupe d'experts sur la maîtrise des coûts



Bild © Nasa



4. Groupe d'experts sur la maîtrise des coûts

- Fin 2016: **la mise en place** par le DFI
- **Mandat:** évaluer les expériences nationales et internationales pour freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins AOS
- **Composition:** 14 experts nationaux et internationaux sous la présidence de Verena Diener, ancienne conseillère aux Etats
- **Rapport final** avec 38 propositions, publié par le Conseil fédéral le 25 octobre 2017



5. **Résumé: la maîtrise des coûts grâce à une réglementation incitative intelligente est nécessaire**





12 principales exigences du Surveillant des prix

1. Introduction d'un **objectif contraignant et global** de maîtrise des coûts





12 principales exigences du Surveillant des prix

2. Abandon du principe de territorialité (médicaments, moyens auxiliaires, traitements médicaux et hospitaliers, etc.)





12 principales exigences du Surveillant des prix



3. Obligation de recourir au médecin de famille en première instance (Gate-Keeping)
4. Promotion des soins intégrés
5. Planification des soins hospitaliers afin de réduire les surcapacités
6. TARMED actualisé chaque année afin de limiter l'augmentation des prestations



12 principales exigences du Surveillant des prix



7. Introduction du système de montant fixe ou de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré
8. Réduction des marges de distribution sur les médicaments
9. Contrôle annuel des prix des médicaments
10. Introduction du principe d'économicité dans le cadre de la fixation des prix des médicaments



12 principales exigences du Surveillant des prix



11. Introduction d'un droit de porter plainte et de faire recours pour les assureurs-maladie concernant les prix des médicaments
12. Réduction du conflit de gouvernance des cantons pour ce qui touche aux tarifs cantonaux de l'AOS, ou du moins, aux tarifs hospitaliers

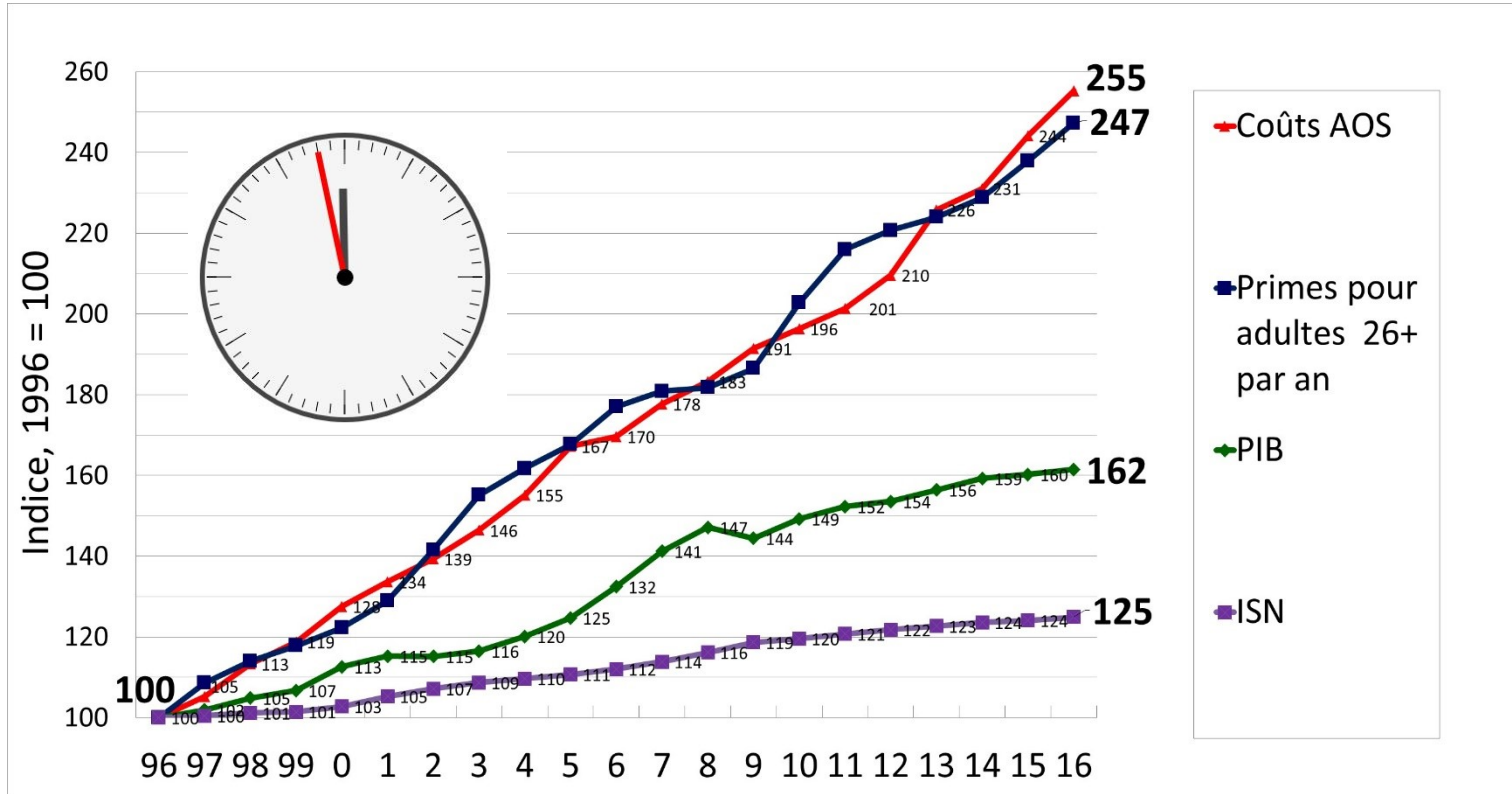


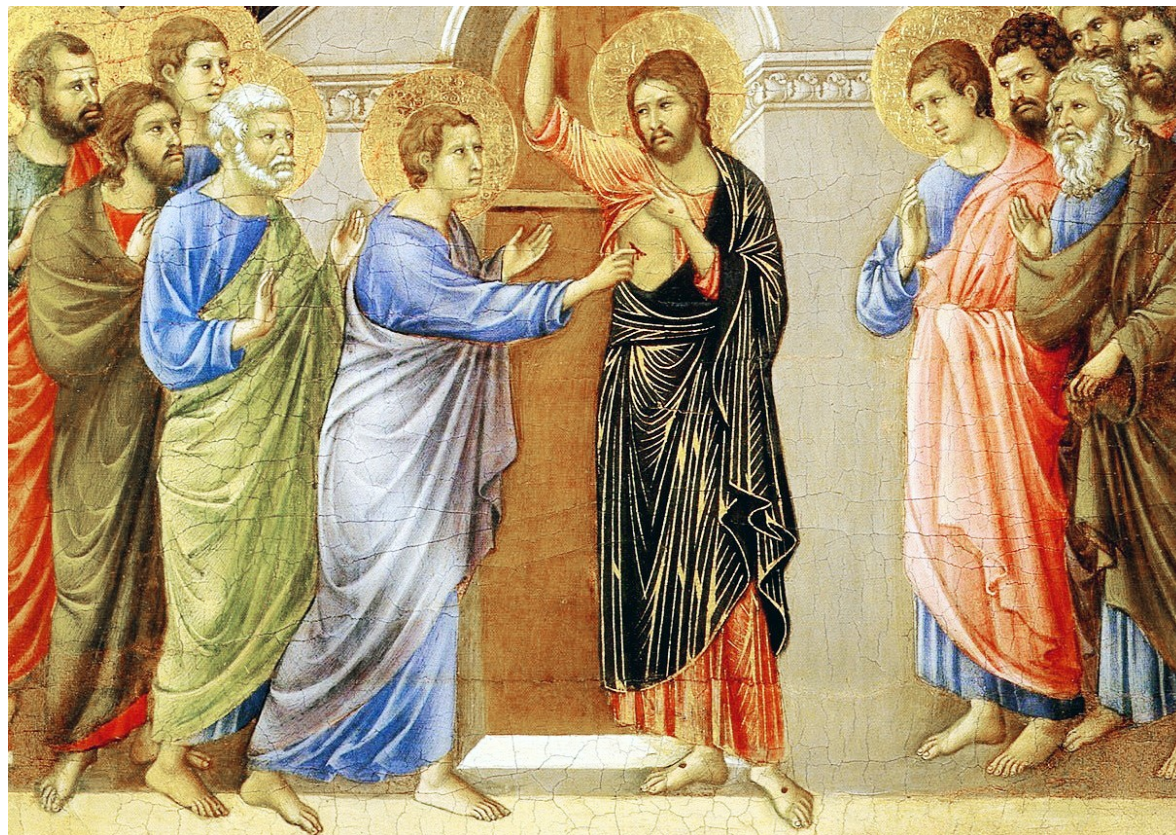
7. Comment poursuivre?





8. Il est minuit moins deux!







Merci!

www.monsieur-prix.admin.ch